

SAUCICRÉOR 2026

(Marque déposée INPI)

38^{ème} CONCOURS INTERNATIONAL DU MEILLEUR SAUCISSON

Date du concours 13 Mars 2026

Cloture des inscriptions le 08 mars 2026

REGLEMENT SALAISONNIERS

Article 1 - Ce concours est ouvert aux salaisonniers quelques soit l'importance de la structure.

Article 2 - Quelques soit la catégorie pour laquelle vous concourez un droit d'inscription de 95 euros par produit est demandé.

Article 3 - Le ou les produits présentés (**750 grammes par catégorie**) doivent être de fabrication exclusive du participant.
Il s'y engage par sa signature apposée sur le bulletin de participation. Code APE en justificatif.

Article 4 - Dès réception de votre bulletin d'inscription il vous sera retourné les étiquettes correspondantes à vos produits présentés au concours jusqu'au 5 mars, ensuite vous devrez précisez sur vos produits la catégorie concernée.

Article 5 - Le candidat devra faire parvenir dans les semaines précédant le concours, son ou ses produits à l'adresse suivante : **SAUCICREOR - 1 Rue Des Saules - 41600 NOUAN LE FUZELIER** (Pour les dossiers d'inscription reçus par courrier, utiliser l'autocollant joint) Dans votre colis ne pas oublier de joindre vos coordonnées, identiques à votre inscription, pour le bon déroulement du concours. (**Attention aux délais de la poste et des transporteurs.**)

Article 6 - Le jour du concours un numéro d'ordre sera affecté par la Présidente de Saucicréor qui sera la seule à détenir La liste concordante.

Article 7 - Le jury est sous le contrôle d'un commissaire de justice et du Président du concours, renouvelé chaque année par la Présidente de Saucicreor. Les jurés sont toutes des personnes qualifiées issues de la profession, Meilleur ouvrier de France, retraités, professeurs de CFA, professions gastronomiques ainsi que des particuliers gastronomes.

Article 8 - **PALMARES**

Il sera attribué dans chaque catégorie, sauf pour les catégories A et B qui seront jumelées, une médaille et un diplôme.

- 1^{er} prix Médaille d'Or et diplôme
- 2^{ème} prix Médaille d'Argent et diplôme
- 3^{ème} prix Médaille de Bronze et diplôme

Les « **SALAISOR** » seront décernés par un jury constitué par la Présidente de Saucicréor et le Président annuel du jury

- a) - au meilleur produit des catégories saucisson cuit A et B
- b) - au meilleur produit des catégories saucisson sec C et D
- c) - au meilleur produit de la catégorie créativité F et G

Il est bien entendu que les récompenses attribuées à la suite du concours consacrent la qualité du **produit primé pour l'année.**

Le palmarès sera porté à la connaissance des candidats dans les semaines qui suivent le concours.

SAUCICRÉOR décline toute responsabilité dans l'hypothèse de cas fortuit qui mettrait obstacle au déroulement du concours.

Les décisions du jury sont sans appel, les candidats s'engagent à accepter et respecter le règlement du présent concours.

Tout candidat ayant obtenu le « SALAISOR » deux années consécutives (dans la même catégorie)

Ne pourra plus obtenir cette distinction les deux années suivantes.

Tout candidat ayant obtenu le TROPHÉE LUCIEN HENRY, ne pourra prétendre le recevoir dans les cinq années suivantes.

Le SALAISOR et LE TROPHÉE LUCIEN HENRY ne seront pas expédiés.

Ils ne pourront être obtenus que le jour de la remise des prix en mains propres.

La remise des prix aura lieu le **dimanche 26 Avril 2026** lors d'une cérémonie conviviale

Correspondance : Madame Danielle CAQUE - 1 Rue des Saules - 41600 NOUAN LE FUZELIER

Tel : 02.54.88.30.24 - Répondeur en cas d'absence (SVP laissez un message nous rappelons)

Courriel : 41saucicreor@gmail.com

Visitez notre site internet www.saucicreor.net